

Examen de l'investissement étranger

J'aimerais faire l'appel suivant au ministre. Ce qu'il a présenté au Parlement n'est pas un bill interdisant certaines choses. Il a présenté au Parlement un bill pour étudier et surveiller certains domaines suivant certains critères et, comme c'est le cas et comme l'agence de surveillance sera autorisée à faire des recommandations à savoir si quelque chose sera permis ou ne le sera pas, je lui dis qu'il n'y a aucune raison au monde pourquoi il n'aurait pas dû avoir le courage d'aller plus loin que les trois domaines visés présentement par son bill.

Ce bill traite des prises de contrôle, des nouveaux investissements et de la surveillance de l'expansion des corporations étrangères déjà existantes dans les domaines non connexes. Comme ce n'est qu'un processus de surveillance où l'agence et le ministre décident de permettre ou de ne pas permettre une certaine chose, je le prie de nouveau de considérer que le bill devrait être immédiatement étendu aux domaines suivants.

Le bill devrait prévoir la surveillance des importations de pièces et de composants au Canada pour s'assurer s'ils ne pourraient pas être produits au pays avec des capitaux canadiens et de la main-d'œuvre canadienne de façon à augmenter le nombre d'emplois disponibles. Il n'y a aucune raison pour que cette agence de surveillance n'étudie pas les importations de pièces et de composants par les corporations étrangères déjà existantes au pays.

Le deuxième domaine dont ce bill devrait traiter est la surveillance de l'exportation des matières brutes de façon à s'assurer que les matières brutes ont été assez transformées, raffinées et traitées au pays avant d'être exportées au détriment d'emplois canadiens. Je me rends compte que ceci requerra l'action conjointe du gouvernement fédéral et des provinces en cause, mais j'invite le ministre à insérer cette disposition dans le bill sous réserve des consultations et des mesures supplémentaires provinciales nécessaires.

J'insiste auprès du ministre pour que le bill couvre également un autre domaine car il n'y a aucune raison pour qu'un organisme examinateur ne le fasse pas. Étant donné qu'il ne permet pas de prendre de décision définitive et qu'il n'interdit pas certaines choses, la décision définitive étant prise par le ministre sur recommandation de l'organisme examinateur, je répète que ce bill devrait prévoir immédiatement l'examen des accords d'exportation conclus par des entreprises multinationales au Canada afin de veiller à ce que toutes conventions restrictives en soient supprimées ou à interdire ces accords d'exportation. Je souligne également ce fait au nom de mon parti car, une fois encore, des centaines de milliers d'emplois sont constamment compromis par l'existence, entre ces entreprises multinationales et leurs filiales dans le monde, d'accords d'exportation restrictifs pour un pays étant donné qu'un pays ne constitue pour elles qu'une simple autre ressource.

Quatrièmement, et ce qui est peut-être plus important, je ne vois aucune raison pour que ce bill n'autorise pas l'organisme examinateur à surveiller l'expansion d'entreprises étrangères au Canada dans des domaines connexes aux leurs. Malgré cette répétition je déclare à nouveau qu'il n'y a aucune raison pour que ce domaine échappe à la compétence de l'organisme examinateur. Tout justifie qu'il ait cette autorité afin de pouvoir étudier les dossiers des entreprises et déterminer exactement ce qu'elles font et dans quelles mesures elles acquièrent d'autres entreprises canadiennes ou prennent de l'expansion aux dépens du public canadien.

[M. Lewis.]

Voilà le premier ensemble de choses que je désirais dire au ministre et à la Chambre et que nous désirons voir modifiées en ce sens. Deuxièmement, je désire informer le ministre que nous protestons énergiquement contre la modification qu'il a apportée depuis l'année dernière à la définition des entreprises non canadiennes pour satisfaire les exigences des conservateurs. Ils sont les seuls à l'avoir exigée et le ministre devrait avoir eu le courage de refuser. Dans le projet de loi l'an dernier, une société étrangère était définie comme étant celle dont 5 p. 100 des actions assorties du droit de vote et 20 p. 100 des actions non assorties du droit de vote appartiennent à des étrangers. Aujourd'hui le bill prévoit 25 au lieu de 5 p. 100 dans le premier cas, et 40 au lieu de 20 p. 100 dans le second. On a capitulé à cause des réactions, et je demande au ministre de rétablir les proportions fixées l'an dernier. Ces changements sont injustifiables.

Une voix: On a capitulé devant les conservateurs.

M. Lewis: En effet, et c'est pour cela que je prétends qu'on a capitulé à cause des réactions.

Je tiens à dire au ministre que nous ne sommes pas satisfaits des dispositions sur l'application de la loi. Je comprends qu'il ne puisse lui donner force de loi par sanction royale, car il faudra du temps pour préparer, rédiger le règlement et cela, il ne peut le faire en 24 heures. Mais je m'oppose vigoureusement à ce qu'on applique les dispositions relatives aux nouvelles acquisitions seulement plus tard. La chose est injustifiable et le bill devrait être appliqué en entier, en même temps.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Il pourra continuer seulement du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Fort heureusement, monsieur l'Orateur, je n'en ai plus que pour une minute ou deux, et je suis reconnaissant aux députés de me permettre de terminer mon discours.

Nous demanderons donc au comité de renforcer le bill à trois égards: d'abord, en accordant de plus amples pouvoirs à la commission d'examen; ensuite, en définissant les sociétés étrangères de façon à ramener les proportions à 5 et 20 p. 100 qu'elles étaient dans le projet de loi de l'an dernier; et enfin, en recommandant que le bill soit mis en vigueur en entier en même temps. Je ne peux simplement pas accepter l'argument du ministre quand il affirme que s'il veut retarder la proclamation des articles du projet de loi s'appliquant aux nouveaux investissements ou à l'expansion de sociétés déjà existantes dans des domaines étrangers, c'est qu'il veut acquérir une certaine expérience. Je pense que c'est la raison qu'il a exposée et je ne peux l'accepter. Je ne suis pas certain que l'expérience qu'il gagnera dans un domaine lui sera d'un grand secours dans un autre. Il ferait mieux de se familiariser avec tous les domaines à la fois. Je suis certain qu'il en a besoin autant que moi. Il doit agir d'un seul coup, sans ambages, au lieu de tourner autour du pot. Et parce que je ne peux accepter cet argument, j'ai la ferme conviction que le gouvernement retarde le projet de loi parce qu'il n'y tient pas. Le ministre devrait savoir que s'il veut nous